

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2016.

Convocation faite le 12 décembre 2016.

Le seize décembre deux mil seize, à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de SAULCHERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PAUDIERE Claude, Maire.

Présents : MM. ROUX Guy, BRISVILLE Rémy, PAUDIERE Claude, DESOEUVRES François, NIOBE Yanice, POUPART Daniel, GARDON Julien, GRATIOT Nicolas
Mmes COSTES GAILLARD Régine, COUSIN Sandra et FRANC Juliette.

Absents : M. CHEVRIER Patrick, pouvoir donné à M. PAUDIERE Claude,
M. PELAN Jean-François, pouvoir donné à M. BRISVILLE Rémy,
M. CHABROL Florence, pouvoir donné à Mme FRANC Juliette.

Secrétaire de séance : Mme FRANC Juliette.

Conseillers en exercice	14
Conseillers présents	11
Conseillers absents	03
Nombre de pouvoir	03
Nombre de vote	14
Affichage de la délibération fait le	22/12/2016

M. le Maire demande l'ajout d'une délibération :
« URBANISME / PLU »

Les membres présents acceptent et autorisent le Maire à présenter cette délibération après celles inscrites à l'ordre du jour.

1. DELIBERATIONS

Le compte rendu de la séance du 30 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

N° 2016/028 URBANISME / PARCELLE AB 93 (12 « pour » et 2 « contre »)

Vu la délibération N°039/2015 précisant à Mme FABIEN Jacqueline propriétaire de la parcelle AB93 un avis donné sur l'achat éventuel de ladite parcelle après l'avoir désencombrée,

Vu l'attestation de l'entrepreneur confirmant ces travaux,

Vu le courrier en date du 14 octobre 2016 de Mmes FABIEN et LECOUTURIER (fille de Mme FABIEN) proposant de nouveau à la vente cette parcelle et sollicitant une offre de la commune de SAULCHERY,

Considérant la zone du POS dans laquelle se situe la parcelle AB 93 (U) et qu' il serait possible de réaliser des travaux de constructions (agrandissement du parking du cimetière, garages...)

Considérant les estimatifs des prix opérés sur le secteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **PROPOSE** un prix d'achat de la parcelle AB 93 fixé à 3.000€,
- **CHARGE** le Maire d'informer Mmes FABIEN et LECOUTURIER,
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes matérialisant cet achat si accord entre les parties se faisaient aux conditions énoncées.

N° 2016/029 URBANISME / FRAIS DE BORNAGE (14 « pour »)

M. le Maire fait part des travaux réalisés Rue des Chaumonts.

Des difficultés ont été rencontrées, au lieu dit « Les Culodes » mais gérées avec consensus des parties concernées. Pour autant, et afin de régulariser la situation, il est nécessaire de faire procéder à un bornage, ce dernier rétablissant la propriété de chacun comme il se doit.

M. le Maire propose de prendre en charge à hauteur de 50 % les honoraires que M. CHOLLET Rodolphe présentera à l'issue de ce bornage, l'autre partie restant à charge du propriétaire riverain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **AUTORISE** le Maire à encaisser cette redevance 2016.

N°2016/030 FINANCES / ADOPTION DU RAPPORT USESA 2015 / PRIX ET QUALITE DU SERVICE

PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (14 « pour »)

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable.

N° 2016/031 FINANCES / FRAIS DE SCOLARITE / CHARLY SUR MARNE (14 « pour »)

M. le Maire informe du courrier de la Commune de CHARLY qui sollicite une participation de 360€ pour un enfant scolarisé en classe primaire avec une adaptation particulière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **ACCEPTTE** le paiement de 360€ concernant l'enfant scolarisé,
- **CHARGE** M. le Maire d'effectuer les écritures comptables à cet effet.

N°2016/032 FINANCES / ENCAISSEMENT DE CHEQUES (14 « pour »)

M. le Maire informe de la réception de différents chèques : l'un d'un montant de 12€ du centre des impôts en remboursement d'un trop versé de la Taxe Foncière 2016 (dégrèvement faisant suite aux événements climatiques), d'autres correspondants au paiement du repas des Anciens 2016 (34€/repas) ...

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ACCEPTTE** l'encaissement des chèques présentés,
- **CHARGE** le Maire d'exécuter cette décision et d'effectuer les écritures comptables.

N°2016/033 FINANCES / CDDL / PRECISIONS (14 « pour »)

Considérant l'avis favorable du CDDL (Comité Départemental de Développement Local) concernant la demande de subvention de la remise en état de l'église (porte d'entrée et auvent),

Considérant le taux obtenu de 30 % arrêté par le Copil du 13 juillet 2016 dans la programmation 2014-2016,

Considérant que le plan de financement initialement établi est à modifier (45 %)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ACCEPTTE** la subvention à venir du CDDL au taux fixé de 30 %,
- **CHARGE** le Maire de rectifier et retransmettre le plan de financement actualisé, accompagné de la présente décision.

N°2016/034 PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSION DE POSTE / VACANCE DE POSTE / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

❑ MODIFICATION DE SITUATION D'UN AGENT (« 14 « pour »)

M. le Maire explique la situation administrative d'un agent classé à tort dans le cadre d'emploi des Adjointes du Patrimoine.

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 6 décembre 2016 en vue de reclasser l'agent dans le cadre d'emploi « Adjoint Technique 2^{ème} classe »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ACCEPTE** le reclassement de l'agent dans le cadre d'emploi « Adjoint Technique 2^{ème} classe »
- **CHARGE** le Maire de faire appliquer la décision et de notifier aux intéressés (Personnel et CDG02).

❑ SUPPRESSION DE POSTE TC ET CREATION DE POSTE TI (11 »pour » 1 « contre » 2 « abstentions ») :

M. le Maire informe de la demande d'un agent souhaitant voir diminuer son temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2017 pour des raisons d'ordre familial,

Le poste actuellement à temps complet (TC 35 heures/semaine) passerait en temps incomplet (TI 28 heures/semaine).

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 6 décembre 2016 en vue de supprimer d'une part le poste à TC et de créer un poste à temps incomplet (28/35^{ème}) d'autre part,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ACCEDE** à la demande de l'agent,
- **SUPPRIME** le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe » à TC (35/35^{ème}) et **CREE** le poste d'Adjoint Technique à TI (28/35^{ème}),
- **CHARGE** M. le Maire d'effectuer la vacance de poste,
- **CHARGE** le Maire de faire appliquer la décision et de notifier aux intéressés (Personnel et CDG02).

❑ TABLEAU DES EFFECTIFS (14 « pour »):

1 TEMPS INCOMPLET 28/35 ^{ème}	1 Cadre d'emploi Adjoint Technique
2 TEMPS COMPLET 35/35 ^{ème}	1 Cadre d'emploi Rédacteur 1 Cadre d'emploi Adjoint Technique

N° 2016/035 URBANISME / PLU / ZONE U (14 « pour »)

Considérant la demande de M. ROUX Guy, qui après avoir revisité le dossier du PLU soumis à enquête publique, et après avoir constaté qu'il n'y figurait pas ce qui avait été décidé en commission de travail à savoir les observations et restrictions en zone U, reflétant les volontés du PADD :

- Démolition du bâti habitat si et seulement si réhabilitation ou reconstruction mais en aucun cas pour tout autre infrastructure (aire de stationnement, locaux professionnels, etc...). Le PADD confirme la volonté de maintenir et/ou retrouver une population dorénavant trop peu nombreuse à SAULCHERY,
- Construction des nouveaux bâtiments agricoles et viticoles en dehors de la zone U.

Considérant qu'il est nécessaire par conséquent de délibérer afin d'ajouter cette rectification au dossier soumis à enquête publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** l'ajout de cette délibération et ses propos au dossier de l'enquête publique / PLU,
- **CHARGE** le Maire d'appliquer cette décision.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- M. PAUDIERE :
 - Énumère les travaux réalisés ces dernières semaines (allées du cimetière, Rue des Chaumonts, ...),
 - Informe des soucis de la chaudière alimentant le chauffage des classes et de la mairie et de l'écoulement des eaux usées de l'école maternelle,
 - Informe d'une nouvelle association culturelle à SAULCHERY « Les Papous Scéniques » dont le Président est M. PERRAUX Christian.

- M. DESOEUVRES :
 - Informe des dates des festivités 2017.

- Mme COUSIN :
 - Informe de la prochaine parution du bulletin municipal et des articles reçus et manquants à ce jour...
 - Site internet :
 - a) Sollicite les entreprises du territoire communal à se manifester auprès de la mairie et/ou d'elle afin de remplir la rubrique « Entreprises » restée vide,
 - b) Donne quelques statistiques des visites du site
 - c) Fait un appel à la suggestion de nouvelles activités festives et culturelles sur la commune.

- Mme COSTES GAILLARD :
 - Informe que 3 élèves quittent l'école de SAULCHERY et s'inquiète de la baisse des effectifs,
 - Informe de la sortie cinéma appréciée des élèves,
 - De l'achat de 5 tablettes à disposition des 3 classes.

- Mme FRANC :
 - Informe de la dernière réunion du :
 - a) SIVU de la Picoterie et notamment des travaux importants financés par « 30 Millions d'Amis »,
 - b) SICFI : sorties 2017 et échanges intercommunaux.

- M. ROUX :
 - Complète les propos de M. le Maire sur les travaux réalisés ce dernier trimestre par ceux des bâtiments communaux (toiture des bâtiments annexes mairie et auvent de l'église...)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.
Vu par nous PAUDIERE Claude, Maire de la commune de SAULCHERY,
pour être affiché le 23 décembre 2016.**


Le Maire,
PAUDIERE Claude.